

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

du 29/9/1993

DECRET N° 93-451/MFPRA/DGFP/DC/SRSA
portant révision de la situation administrative de Monsieur NKODIA (Etienne),
Attaché de Recherche Stagiaire du Corps
des Chercheurs et Techniciens de Recherche
du Personnel de la Recherche Scientifique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la Loi n° 02/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 59-23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement A,B,C,D)
des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements, notamment en son article 1er à 2 ;

Vu le décret n° 82/842 du 16 septembre 1982 portant Statut Par-
ticulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;

Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 90/726 du 14 novembre 1990 portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;

Vu le décret n° 93/575 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93/578 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93/312 du 19 Juillet / portant organisation
des intérim des Ministres ;

Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

83/968/MAE/SGAE/DAAF du 5 Décembre 1983

Vu les décrets n°s 84/299/MTPS/DGTFP/DFP du 5 Mai 1984

84/161/MTPS/DGTFP/DFP du 9 Février 1984

84/276/MAE/SGAE/DAAF du 20 Mars 1984 ;

Vu la lettre n° 472/DGRST/DAAF du 18 Novembre 1987 transmettant
le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

...

D.G.B

D.G.C.F

Art. 1
 Article 1er : La situation administrative de Monsieur NKODIA (Etienne), Attaché de Recherche Stagiaire du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Technique de la Recherche Scientifique est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>Catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage)</u>	<u>Catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage)</u>
Titulaire du Diplôme de Docteur en médecine vétérinaire obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Agropastorales de la Havane (CUBA) est intégré et nommé au grade de <u>Vétérinaire Inspecteur Stagiaire, indice 710</u> pour compter du 15 Décembre 1980 date effective de prise de service de l'intéressé (décret n° 84/299/MTPS/DGTFP/DFP du 5 Mai 1981).	Titulaire du Diplôme de Docteur en médecine vétérinaire obtenu à l'Institut Supérieur des Sciences Agropastorales de la Havane (CUBA) est intégré et nommé au grade de <u>Vétérinaire Inspecteur Stagiaire, indice 710</u> pour compter du 15 Décembre 1980 date effective de prise de service de l'intéressé.
<u>Catégorie A, hiérarchie I du Personnel Technique de la Recherche Scientifique</u>	Titularisé et nommé <u>Vétérinaire Inspecteur de 1er échelon, indice 830</u> pour compter du 15 Décembre 1981.
Intégré et nommé à concordance de catégorie, Attaché de Recherche Stagiaire, indice 790 pour compter du 1er Janvier 1983 (décret n° 84/161/MTPS/DGTFP/DFP du 9 Février 1984).	<u>Catégorie A, hiérarchie I du Personnel de la Recherche Scientifique</u>
<u>Catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Elevage)</u>	Nommé et nommé à concordance de catégorie Attaché de Recherche de 1er échelon, indice 830 pour compter du 1er Janvier 1983.
Titularisé et nommé <u>Vétérinaire Inspecteur de 1er échelon, indice 830</u> pour compter du 15 Décembre 1981 (décret n° 83/968/MAE/SGAE/DAAF/SAP du 5 Décembre 1983).	Bénéficiaire d'une bonification d'un (1) échelon est classé au 2 ^e échelon, indice 920, pour compter du 1er Janvier 1983.

...

~~Article 2~~ : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo, et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 29 SEPTEMBRE 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANBO.-

Jean Prosper KOYO.-

Ampliations :

- JORC 1
- DGFP/DX 3
- DGFP/BST 1
- DGB 1
- DGCF 1
- DGRST / DAF 3
- DOSSIER 1
- INTERESSE 1
- SGG/BC 2